

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.10.2017

Numéro de version 14

Révision: 12.10.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

• 1.1 Identificateur de produit

• Nom du produit: Überwinterungsmittel

• Code du produit: 0702

• 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Emploi de la substance / de la préparation

Traitement de l'eau

Groupe 1: Désinfectants et produits biocides.

Type de produit 2: Désinfectants et algicides non destinés à l'application directe à l'homme ou aux animaux.

• 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

• Producteur/fournisseur:

Allemagne:

Waterman GmbH, Heinrich-Otto-Strasse 28, D-73240 Wendlingen

Tel. +49 70240 4048-60, Fax. +49 7024 4048-690, E-Mail info@waterman-pool.com

Suisse:

CF Pool & Chemie AG

Pilatusstrasse 31

CH-5630 Muri

Tel. +41 (0)56 675 32 70

www.chemoform.com

• Service chargé des renseignements: datenblatt@chemoform.com

• 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Tox Info Suisse. Tel: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

• 2.1 Classification de la substance ou du mélange

• Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• 2.2 Éléments d'étiquetage

• Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

• Pictogrammes de danger



GHS05



GHS09

• Mention d'avertissement Danger

• Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-16 benzyldiméthyles, chlorures

• Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.10.2017

Numéro de version 14

Révision: 12.10.2017

Nom du produit: Überwinterungsmittel

(suite de la page 1)

- **Conseils de prudence**
 - P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 - P102 Tenir hors de portée des enfants.
 - P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 - P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
 - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 - P405 Garder sous clef.
 - P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
- **Composants dangereux:**

CAS: 68424-85-1 composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-16 benzyldiméthyles, chlorures 10-<25%
 EINECS: 270-325-2  Skin Corr. 1B, H314;  Aquatic Acute 1, H400;  Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312
- **SVHC**
- **substances actives**

68424-85-1 composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-16 benzyldiméthyles, chlorures: 200 mg/g
- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**

Autoprotection du secouriste d'urgence.
 Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:**

Un traitement médical immédiat est nécessaire car des brûlures non traitées provoquent des plaies difficilement guérissables.
 Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**

Protéger l'œil intact.
 Envoyer immédiatement chercher un médecin.
 Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
 Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.
 Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**

Eau pulvérisée
 Poudre d'extinction
 Mousse
 Dioxyde de carbone

(suite page 3)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.10.2017

Numéro de version 14

Révision: 12.10.2017

Nom du produit: Überwinterungsmittel

(suite de la page 2)

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

• **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

• **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Cyanure d'hydrogène (HCN)

Oxyde d'azote (NOx)

Chlorure d'hydrogène (HCl)

Monoxyde de carbone (CO)

• **5.3 Conseils aux pompiers**

• **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

• **Autres indications** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un vêtement personnel de protection.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

• **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

• **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident. Les produits qui conviennent sont:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

• **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

• **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

• **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

• **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

• **Stockage:**

• Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

• Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.

• Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

• Température minimale de stockage: 10 °C

• Classe de stockage: 8 B

• **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

• **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

• **8.1 Paramètres de contrôle**

• **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

(suite page 4)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.10.2017

Numéro de version 14

Révision: 12.10.2017

Nom du produit: Überwinterungsmittel

(suite de la page 3)

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

• Equipement de protection individuel:

- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Caoutchouc nitrile

- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Gants en cuir

- Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

Tablier

Protection complète de la tête, du visage et de la nuque

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

• Indications générales

- Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Bleu

- Odeur: Caractéristique

- Seuil olfactif: Non déterminé.

- valeur du pH à 20 °C: 8,1

• Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: ca. 0 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100 °C

- Point d'éclair: Non applicable.

- Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

• Température d'inflammation:

Température de décomposition: Non déterminé.

- Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 5)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.10.2017

Numéro de version 14

Révision: 12.10.2017

Nom du produit: Überwinterungsmittel

(suite de la page 4)

- **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.
- **Limites d'explosion:**
 - Inférieure: Non déterminé.
 - Supérieure: Non déterminé.
- **Pression de vapeur à 20 °C:** 23 hPa
- **Densité à 20 °C:** 0,993 g/cm³
- **Densité relative:** Non déterminé.
- **Densité de vapeur:** Non déterminé.
- **Taux d'évaporation:** Non déterminé.
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Entièrement miscible
- **Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Non déterminé.
- **Viscosité:**
 - Dynamique: Non déterminé.
 - Cinématique: Non déterminé.
- **Teneur en solvants:**
 - Solvants organiques: 0,0 %
 - Eau: 80,0 %
 - VOC (CE): 0,00 %
- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
 - Réactions aux acides puissants.
 - Réactions aux agents d'oxydation.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
 - Gaz hydrochlorique (HCl)
 - Acide cyanhydrique (ou acide prussique)
 - Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
 - Oxydes nitriques (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
- **68424-85-1 composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-16 benzyldiméthyles, chlorures**
 - Oral LD50 600 mg/kg (rat)
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
 - Provoque des lésions oculaires graves.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.10.2017

Numéro de version 14

Révision: 12.10.2017

Nom du produit: Überwinterungsmittel

(suite de la page 5)

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

• 12.1 Toxicité

• Toxicité aquatique:

68424-85-1 composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-16 benzyldiméthyles, chlorures

EC50 0,03 mg/l (Selenastrum capricornutum (Grünalge))

0,015 mg/l (daphnia)

IC50 0,02 mg/l (Selenastrum capricornutum (Grünalge))

LC50 0,85 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))

• 12.2 Persistance et dégradabilité

Les composants individuels sont facilement éliminables de l'eau.

Les agents tensioactifs contenus sont facilement biodégradables.

• 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation dans les organismes n'est pas probable.

• 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Effets écotoxiques:

Comportement dans les stations d'épuration:

68424-85-1 composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-16 benzyldiméthyles, chlorures

EC10 10 mg/l (Boue activée) (OECD 209)

• Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

• 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

• PBT: Non applicable.

• vPvB: Non applicable.

• 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

• 13.1 Méthodes de traitement des déchets

• Recommandation:

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

• Emballages non nettoyés:

• Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

• Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

• 14.1 Numéro ONU

• ADR, IMDG, IATA

UN1760

• 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

• ADR

1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (chlorure de benzododecinium, chlorure de miristalkonium), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

• IMDG

CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (benzododecinium chloride, miristalkonium chloride), MARINE POLLUTANT

• IATA

CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (benzododecinium chloride, miristalkonium chloride)

(suite page 7)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.10.2017

Numéro de version 14

Révision: 12.10.2017

Nom du produit: Überwinterungsmittel

(suite de la page 6)

• 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

• ADR, IMDG



- Classe 8 Matières corrosives.
- Étiquette 8

• IATA



- Class 8 Matières corrosives.
- Label 8
- 14.4 Groupe d'emballage III
- ADR, IMDG, IATA
- 14.5 Dangers pour l'environnement: Oui
- Marine Pollutant: Signe conventionnel (poisson et arbre)
- Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives.
- Indice Kemler: 80
- No EMS: F-A,S-B
- Stowage Category A
- Stowage Code SW2 Clear of living quarters.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

• Indications complémentaires de transport:

- ADR
- Quantités exceptées (EQ): E1
- Quantités limitées (LQ) 5L
- Quantités exceptées (EQ) Code: E1
- Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
- Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
- Catégorie de transport 3
- Code de restriction en tunnels E
- IMDG
- Limited quantities (LQ) 5L
- Excepted quantities (EQ) Code: E1
- Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
- Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
- "Règlement type" de l'ONU: UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (CHLORURE DE BENZODODECIUM, CHLORURE DE MIRISTALKONIUM), 8, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

• 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

• Directive 2012/18/UE

- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO E1 Danger pour l'environnement aquatique
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t

• Prescriptions nationales:

- Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
- VOC (CE) 0,00 %

(suite page 8)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.10.2017

Numéro de version 14

Révision: 12.10.2017

Nom du produit: Überwinterungsmittel

(suite de la page 7)

- VOCV (CH) 0,00 %
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

- Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

- Sources néant

CHF